



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 27 avril 2023

CIRCULAIRE N° 04/FCF/SG/DDF/DC/AT2/2023

A l'attention de :

- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés aux Championnats Régional et Départemental ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés au Championnat de football féminin de deuxième division ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs affiliés au championnat des jeunes.

Objet : Deuxième et dernière prorogation de la période d'enregistrement des joueurs pour le compte de la saison sportive 2022/2023.

Mesdames, Messieurs,

Par la circulaire n°025/FCF/SG/DDF/DC/CCNI/2023 du 30 mars 2023, nous avons prorogé la date de fermeture de la période d'enregistrement des joueurs amateurs au 30 avril 2023 afin d'optimiser la production et le traitement des licences et de permettre aux clubs retardataires de soumettre leurs dossiers exclusivement dans le système FIFA CONNECT.

Vu les difficultés que les clubs rencontrent pour la mise en ligne des dossiers de licence, la période d'enregistrement, sera une dernière fois prorogée du **dimanche 30 Avril au lundi 15 Mai 2023 à 23 heures et 59 minutes, délai de rigueur.**

Nous invitons les clubs retardataires à saisir cette deuxième et dernière occasion pour soumettre leurs dossiers dans le système FIFA Connect.

Aucune nouvelle prorogation ne sera accordée et il convient de rappeler qu'aucun joueur ne prendra part à une compétition sans licence.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des présentes prescriptions.

LE SECRETAIRE GENERAL P.I



DJOUNANG Blaise